

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MER 002-452/16/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'Office de la mer Marseille Provence pour les manifestations 2016 - Approbation d'une convention
MET 16/924/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente pour la gestion des ports de plaisance. Avec une façade littorale de 53 ports de plaisance représentant près de 20 000 places, elle figure au premier rang des pôles de plaisance européens.

L'Office de la Mer « Marseille Provence » est une association « loi 1901 » créée en 1997 et dont les statuts viennent d'être modifiés afin d'intégrer le Club Provence Nautisme. Cette association regroupe la plupart des acteurs maritimes de l'agglomération marseillaise, notamment des plaisanciers, des sportifs, des scientifiques, des plongeurs, des pêcheurs, des chefs d'entreprises liées à la mer et des passionnés de patrimoine maritime.

Ses missions principales consistent à :

- soutenir et coordonner toutes les initiatives tendant à développer les activités liées à la mer sur le littoral de l'agglomération métropolitaine,
- contribuer à la valorisation de ce territoire et de ses acteurs à travers l'organisation de manifestations telles que « Septembre en Mer » ou « Régate en vue ».

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

L'Office de la Mer constitue une chambre d'écho et une force de proposition au service de la collectivité. C'est aussi un centre de ressources, ouvert au grand public, destiné à mieux faire connaître la vie maritime et les acteurs locaux.

Par ailleurs, au-delà de ce rassemblement « d'experts maritimes », l'Office de la Mer est un acteur de terrain, fortement impliqué dans le développement des activités nautiques, tout en ayant le souci de la préservation de notre environnement marin.

Les activités de l'Office de la Mer sont conformes à celles que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime.

En 2016, l'Office de la Mer souhaite organiser, comme chaque année, les manifestations « Septembre en Mer » et « Régate en vue ». Afin d'assurer la réussite de ces projets, il est proposé de subventionner l'Office de la Mer pour un montant de 15 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 009-17/03/16 du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de Métropole au Bureau de Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que les actions menées par l'association correspondent aux activités que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime ;
- L'intérêt de la Métropole de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 53 ports.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 euros à l'association « Office de la Mer Marseille Provence », pour l'organisation des manifestations « Septembre en mer » et « Régate en vue ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Office de la Mer Marseille Provence ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Ports de la Métropole Aix-Marseille-Provence: Sous-Politique B220 – Nature 6743.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires

Patrick BORE